

Instructions d'utilisation

Il incombe aux maîtres d'ouvrage de la Banque d'élaborer et de publier le dossier de passation de marchés en vue d'une pré-qualification dans le cadre d'une procédure concurrentielle ouverte pour un marché donné et d'émettre une invitation à participer au processus de passation de marchés.

Lors de l'élaboration d'un dossier de passation de marchés pour un processus donné de passation de marchés, il convient de veiller à ce que les processus d'élaboration et de dépôt des candidatures, la méthodologie d'évaluation et les critères d'éligibilité et de qualification soient clairs et explicites.

Lors de la rédaction d'un dossier donné de passation de marchés, basé sur le présent DTPM, on observera les instructions suivantes :

- La Section I, Instructions aux Participants, ne sera aucunement modifiée ;
- La Section II, Données Particulières, devra suivre le format général du présent document, mais des données et des critères spécifiques au processus de passation de marchés seront incorporés afin de compléter ou modifier les dispositions correspondantes de la Section I, Instructions aux Participants, s'il y a lieu ;
- La Section III, Méthodologie d'Évaluation, exposera la méthodologie d'évaluation à utiliser pour pré-qualifier les participants aux fins de la suite du processus de passation de marchés et tiendra compte des spécificités du processus de passation de marchés et du marché qui en résulte ;
- La Section IV, Critères d'Éligibilité et de Qualification, présentera des critères essentiels et sans ambiguïté pour établir si un participant est éligible et qualifié pour participer à la suite du processus de passation de marchés ;
- La Section V, Formulaire, se composera de formulaires, à remplir par les participants au processus de passation de marchés pour faciliter l'évaluation de leurs candidatures par le maître d'ouvrage ;
- La Section VI, Exigences, fournira suffisamment d'informations et de données techniques sur l'objet du marché proposé pour permettre aux participants de préparer leurs candidatures de façon efficace et précise ;
- Sauf stipulation contraire de la Banque, le coût estimé d'un marché ne sera mentionné nulle part dans le dossier de passation de marchés ;
- Les notes d'orientation encadrées et les dispositions en italiques figurant entre crochets sont des dispositions d'illustration contenant des instructions et des orientations que le rédacteur doit suivre. Ces orientations ne font pas partie du texte final et doivent être mises dans le dossier final de passation de marchés pour servir lors d'un processus donné de passation de marchés ;
- Les dispositions en italiques sont facultatives et peuvent être révisées, complétées et incorporées dans le dossier final de passation de marchés, s'il y a lieu, au gré du Maître d'ouvrage, tandis que les dispositions en caractères normaux seront incluses dans le dossier final de passation de marchés ;
- Lorsque différentes possibilités sont proposées, le rédacteur choisira les plus appropriées au cas donné et il supprimera du document celles non utilisées ou rédigera un nouveau texte approprié en écartant tout le texte de remplacement.

Une fois le dossier de passation de marchés finalisé, le maître d'ouvrage préparera une invitation à participer au processus de passation de marchés afin de communiquer aux participants potentiels les informations qui leur permettront de décider s'ils veulent ou non participer au processus.

Les informations contenues dans l'invitation seront cohérentes avec celles contenues dans le dossier de passation de marchés, notamment avec les informations clés relatives au marché proposé.

L'invitation sera communiquée aux participants potentiels. Cette communication revêtira, entre autres, la forme de publications obligatoires conformément aux exigences des PRPM et prendra en compte les spécificités du processus de passation de marchés.

Veuillez noter que l'invitation ne fait pas partie des documents de passation de marchés.